

INTÉGRATION

D'un point de vue étymologique, l'intégration — action ou processus — signifie rendre complet, achever ou rétablir "l'entière-té".

Elle désigne, en philosophie et dans les disciplines scientifiques, l'établissement d'interdépendances étroites entre les parties d'un ensemble, mais aussi le processus intellectuel de réunion, dans une conception et une compréhension uniques, d'éléments séparés ou distincts (théories, phénomènes, faits...). Appuyant la constante métaphore biologique appliquée aux faits sociaux, Lalande la définit comme interdépendance "entre les parties d'un être vivant, ou entre les membres d'une société" (*Vocabulaire de la philosophie*).

Dans le langage courant, enfin, l'intégration est généralement envisagée comme le mouvement qui fait entrer la partie dans le tout, qu'il s'agisse d'éléments matériels ou d'une démarche intellectuelle. Comme d'ordinaire, la langue de tous les jours ne distingue pas clairement les mots de sens voisins, et tend à rendre équivalents, par exemple, intégration et incorporation ou assimilation.

Le concept d'intégration est, pour la sociologie, à la fois fondateur et d'un recours particulièrement délicat.

Pour Emile Durkheim, dont l'œuvre entière s'applique à cette question, l'intégration constitue d'abord une propriété de la société elle-même. Une société est, autrement dit, plus ou moins intégrée, selon que la "solidarité organique" (interdépendance liée à la complémentarité fonctionnelle des personnes et des groupes) y est plus ou moins développée et dense, en termes d'inter-relations internes, de partage de valeurs et de consensus sur les objectifs. L'intégration s'oppose à l'anomie, définie soit comme crise ou rupture dans ces interdépendances (*De la division du travail social*), soit comme insuffisance ou perte de normes, de règles et d'organisation sociales, provoquant une indétermination des objectifs et une désorientation des conduites, par absence de limitation imposée aux désirs individuels (*Le Suicide*). Cela signifie que, pour Durkheim, les membres d'une société, et donc les individus, sont d'autant plus aisément intégrés dans une collectivité que celle-ci est elle-même intégrée : l'intégration

propre de l'ensemble assure, en fait, une fonction intégratrice pour les parties.

La sociologie américaine des années 30 (notamment T. Parsons et R.-K. Merton) a considéré l'intégration moins comme un état que comme une fonction propre du système social assurée, structurellement, par le droit, et destinée à maintenir la coordination interne et la complémentarité fonctionnelle du système global. L'anomie advient, dans cette conception, non pas tant lorsqu'il y a indétermination des fins, que lorsqu'il y a contradiction entre des objectifs assignés par la société et les moyens disponibles et licites de les atteindre. Cette conception de l'anomie amène à s'intéresser particulièrement aux phénomènes de déviance (d'où la notion d'"intégration déviante", fonctionnelle au regard de la collectivité considérée, et dysfonctionnelle au regard de la société globale).

L'une des ambiguïtés dont souffre la notion d'intégration tient à l'indétermination de son statut conceptuel. Utilisée dans son sens le plus synthétique et "englobant", l'intégration est considérée comme un état de cohésion, ou comme le processus y conduisant. Les domaines d'action et d'implication sociales sont en ce cas peu différenciés, et les "champs" économiques, sociaux, politiques, culturels et symboliques sont identifiés les uns aux autres, ou au moins considérés comme similaires et associés.

Pour échapper à la généralité et à l'abstraction de cet usage du concept, certains auteurs proposent de distinguer divers domaines d'intégration, autorisant l'élaboration d'indicateurs appropriés à chacun d'entre eux. Cette déconstruction analytique présente l'avantage de marquer la pluralité des processus et des situations, et permet d'échapper à une conception excessivement univoque et normative en ouvrant la voie à l'étude de différents types ou modes d'intégration historiquement et socialement situés. Elle permet parfois de retourner à une conception plus synthétique de l'intégration en considérant les configurations produites par l'agrégation des divers types partiels d'intégration. Elle n'en engage pas moins vers la multiplication des critères et l'atomisation des conceptions de l'intégration, et risque de faire perdre à la notion — ainsi "désarticulée" et "hyper-empiricisée" — unité analytique et vertu conceptuelle.

Une autre ambiguïté concerne son échelle d'application, puisqu'on en use, parfois de façon indifférenciée, à propos des systèmes sociaux (forte interdépendance entre les unités ou éléments constitutifs du système), des groupes sociaux d'appartenance (religieux, domestique ou politique, par exemple, pour reprendre la distinction de Durkheim) ou encore des rapports entre l'individu et la société.

Ces ambiguïtés ne sont pas moindres — elles sont même généralement accrues — lorsque l'on considère l'usage du terme dans le domaine particulier des migrations, des relations interethniques et des faits minoritaires, où il est si omniprésent qu'on pourrait croire qu'il ne s'applique qu'à lui. En ce cas, la tension entre l'analyse macro-sociologique du système social pour lui-même, d'une part, et celle du rapport entre unités collectives, voire micro-sociales, et l'ensemble sociétal plus vaste, d'autre part est à son comble. Car si la question — en général intéressée — est principalement posée sous la forme "est-ce que tel ou tel groupe s'intègre, et comment ?", elle n'a aucune chance d'obtenir quelque réponse que ce soit si l'on n'a pas d'abord tenté de savoir de quel ensemble il est question (classe sociale, société locale, État national, etc. ?) et quel est son propre degré d'intégration. Faute de réflexion en ce sens, la dérive des problématiques est inévitable.

C'est ainsi que l'intégration, pour les "immigrés", est à la fois exigée et refusée. Elle est exigée d'eux en tant qu'elle conduirait à leur conformité sociale en même temps qu'elle leur est refusée au titre qu'ils ne sont pas nationaux, ou même qu'ils ne le sont pas de naissance, voire "de souche".

En quelques années, en France, on est passé de discours sur l'"adaptation" et l'inégalité des conditions de vie des "immigrés" à des interrogations sur les transformations identitaires, et, finalement sur "l'identité française" elle-même. De fait, les "immigrés" ont pu ainsi apparaître comme directement responsables de l'état d'anomie de la société nationale tout entière — état généralement décrit comme "crise", qu'elle soit généralisée ou spécifiée : économique, culturelle, idéologique... — sans que cette opération de substitution, strictement idéologique, ait été explicitement mise en lumière, ni clairement analysée.

De plus, les débats récurrents sur l'intégration des "immigrés", soit d'une population étrangère ou d'origine étrangère installée, parfois depuis plusieurs générations — dont l'enjeu est plus politique que

scientifique — omettent généralement de considérer l'intégration comme un rapport social engageant, schématiquement, deux parties, l'une qui "intègre" et l'autre qui "s'intègre", celles-ci étant placées dans un rapport de forces inégal. Or, précisément, il existe des modes plus ou moins égalitaires ou inégalitaires d'intégration, que ces derniers soient sanctionnés juridiquement (exclusion de certains droits, politiques ou sociaux, par exemple), institutionnellement (discriminations dans l'emploi, le logement ou l'accès aux services sociaux, obstacles à la réussite scolaire et à la formation professionnelle...) ou qu'ils relèvent des pratiques sociales "ordinaires", éventuellement illégales (racisme "quotidien", traitement méprisant, suspicion a priori, privation d'autonomie, rejet...). Même si certains auteurs considèrent qu'il ne peut y avoir de véritable intégration sans que soit assurée, au moins, une égalité formelle, il n'en demeure pas moins que celle-ci s'opère toujours dans des sociétés qui, même régies par un principe égalitaire, sont de fait inégalitaires. Le processus d'intégration est donc directement tributaire des "frontières" et des limites, formelles ou non, imposées par les majoritaires aux minoritaires, qui définissent la marge de leur liberté d'action.

Si la notion d'intégration couvre, initialement et de façon continuée, le champ du social — soit la participation à la production et la reproduction matérielle et idéelle, concrète et symbolique de la société, à ses conflits et aux modes de leur régulation — son extension à l'"espace" étatico-national est récurrent, par identification du social et du national, ou par confusion entre eux. Une grande partie des auteurs, et Durkheim lui-même, ont assimilé les institutions de socialisation (telle l'école) et les institutions d'incorporation nationale (telle l'armée) et leur ont attribué un même rôle. Ainsi la question de l'adhésion et de l'allégeance nationales (option de nationalité, patriotisme, service militaire...) a constamment connoté, parfois même de façon dominante, la conception de l'intégration, jusque dans les politiques concernant l'acquisition de la nationalité (voir les débats sur le fait de savoir si "l'intégration" doit précéder, conditionnellement, la naturalisation, ou si, au contraire, cette dernière constitue un préalable à la pleine intégration).

On distingue généralement, selon les politiques pratiquées par les États, deux grands modèles ou "types idéaux" d'intégration : l'intégration individuelle et l'intégration communautaire. La première

suppose que la relation entre l'individu et l'État est directe, exclusive et sans intermédiaire. La seconde part du principe de l'existence de groupes de culture, de religion ou de modes de vie distincts, relativement libres de leur organisation collective. Celle-ci, via l'expression et/ou la représentation plus ou moins institutionnalisées de ces collectivités, médiatise alors la relation entre l'individu et l'État. Des représentants communautaires et des groupes de pression peuvent donc intervenir légitimement dans le débat et la prise de décision publiques, ce que n'autorise guère, sauf sous des formes infra-institutionnelles, la conception strictement individualiste de l'intégration. C'est ainsi que l'on oppose "le modèle anglo-saxon" qui tout à la fois reconnaît les "minorités ethniques", autorise leur expression et adopte des politiques spécifiques à leur endroit au "modèle français", souvent qualifié aussi, en France, de "républicain", qui n'accorde aucun statut politique, juridique ou institutionnel à l'ethnicité renvoyée à la sphère de la vie privée, et qui n'admet comme référence quasi-exclusive que la seule nationalité. Dans la réalité historique, ni l'un ni l'autre de ces types idéaux n'est entièrement réalisé, mais chacun d'eux oriente et justifie, en tant que fondement idéologique, l'action publique.

La mesure de l'intégration est une opération particulièrement délicate, et l'est d'autant plus que l'on cherche à embrasser des faits de nature très hétérogène. Appliquée aux groupes, c'est souvent par le repérage de "différences" ou d'"écarts" au regard de certains critères (revenus, structure socio-professionnelle, fécondité, délinquance, morbidité, conditions de vie, endogamie/exogamie, pratiques culinaires...) entre un groupe donné et une moyenne, généralement nationale, que l'on juge de "l'intégration", ce qui revient à la définir comme une sorte de conformité. Elle peut suivre la même voie lorsque, appliquée aux individus, elle construit en référence un individu "typique" ou "normal", pur artefact social, dont les comportements et les croyances seraient ceux d'une personne "intégrée", ce qui revient à considérer l'intégration comme une "normalité" prédéfinie, inexistante dans la réalité.

On cherche aussi l'intégration dans l'inventaire des groupes, association ou institutions dans lesquels la personne est, d'une manière ou d'une autre, impliquée. L'intégration apparaît alors comme la somme des groupes d'appartenance ou d'affiliation, dont le poids est parfois hiérarchisé.

Pour les individus comme pour les groupes, cependant, et contrairement à une idée encore largement répandue, il semble désormais acquis que la puissance des relations primaires dans la famille et le groupe des semblables (le groupe ethnique, par exemple), loin de constituer un obstacle, exerce une influence tendanciellement favorable sur l'établissement de relations secondaires, plus formelles et impersonnelles, et sur les rapports avec les institutions (groupes intermédiaires), donc sur l'intégration locale, régionale ou nationale.

D'une manière générale, la question de l'intégration amène celle de l'adéquation, ou en tout cas de l'absence d'antagonisme, entre, d'un côté, la structuration, les objectifs ou les valeurs particulières des groupes minoritaires et, de l'autre, les fondements structuraux, les institutions légitimes et les valeurs centrales de la société d'accueil, ce que l'on a appelé les "mythes fondateurs" des sociétés et, surtout, des États nationaux.

L'hypothèse fonctionnaliste, déjà présente chez Durkheim, d'une correspondance entre normes et valeurs du système global — en fait, et comme on l'a vu, fondamentalement conçu comme étatique et national — et stratégies ou comportements des individus et des groupes semble désormais battue en brèche par l'évolution globale des sociétés, aujourd'hui confrontées à un double mouvement de transnationalisation (interdépendances croissantes) et de revendications de solidarités locales, minoritaires, ethniques, régionales ou nationales. La disjonction ainsi produite entre les espaces et les pratiques d'intégration oblige à distinguer, plus encore qu'auparavant, ce qui relève de l'intégration et ce qui relève du processus d'acculturation, et de l'assimilation. Il semble que l'on doive réserver ces notions aux transformations culturelles — dont les modalités, liées à l'intensification des échanges et de la communication, se sont multipliées et complexifiées — et conserver à la notion d'intégration les domaines plus formels de la participation sociale, de l'inclusion juridique, de l'intervention civique et politique, et par conséquent de l'exercice de la pleine citoyenneté. Cette distinction permet en tout cas d'analyser les cas dans lesquels les processus d'acculturation, voire d'assimilation et d'intégration suivent des voies divergentes (l'histoire de l'immigration est exemplaire de ce type de disjonction). Elle permet aussi de traiter explicitement des relations entre les domaines éthico-culturel et socio-politique, notamment pour ce qui concerne leurs

multiples et complexes implications avec les systèmes de valeurs, les croyances et les sentiments d'appartenance collectifs (cf. Max Weber).

Un certain nombre d'auteurs contemporains, notamment en France dans la mouvance d'Alain Touraine, opposent l'intégration non à l'anomie, mais à l'exclusion sociale, définie comme le cumul de privations (ressources, relations sociales, moyens de participation), d'évictions (de l'emploi, de l'école, de la ville...) ajoutés, souvent, à la ségrégation sociale et/ou ethnique. La dualisation de l'évolution socio-économique, en France et dans nombre d'autres sociétés industrielles ou "post-industrielles", conduit certains groupes à une situation définie — parfois par eux-mêmes — comme une exclusion. Mais, plus descriptive qu'analytique, cette notion confond trop souvent des situations qui procèdent de logiques différentes selon qu'elles concernent des réalités sociales, économiques, juridiques, idéologiques, etc. qui, même cumulées en certains cas, restent le plus souvent distinctes. Elle ne tient pas compte non plus du fait que ces groupes ne sont, en France, généralement pas "abandonnés" par l'État et les politiques publiques, et qu'ils ne vivent pas en dehors de la société globale dont, au contraire, ils dépendent en grande partie, notamment à travers les dispositifs de redistribution et d'action sociale. Surtout, elle masque le conflit d'intégration qui traverse ces sociétés, conflit formé de l'opposition entre l'imposition d'une intégration normative, inégalitaire, dépendante, d'une part, et la revendication d'une intégration assurant l'égalité des chances, l'autonomie et les moyens de la participation sociale et civique, d'autre part. Ce conflit permet de mieux comprendre, par exemple, les révoltes de jeunes qu'ont connues certaines banlieues populaires en France et en Europe.

Il n'est guère possible, aujourd'hui, de proposer une définition unique de l'intégration susceptible de recueillir l'adhésion de l'ensemble des chercheurs. Certains ont d'ailleurs préféré abandonner la notion, qu'ils jugent trop générale pour être encore opératoire. On peut considérer cette situation comme un indice de la difficulté à saisir les processus à l'œuvre dans le contexte de crise durable qui affecte les sociétés contemporaines.

Pourtant, au delà des modes politico-médiatiques, et même si une zone de flou continue de l'entourer, le terme recèle encore un intérêt théorique certain, par les problèmes fondamentaux qu'il soulève et les questions auxquelles il conduit. "Nid" ou "foyer" conceptuel, peut-être, plutôt que concept univoque, son usage exige en toute

circonstance une claire délimitation du ou des champs considérés (politique, social, économique, idéologique...) et une définition explicite qui, même provisoire, demeure rigoureuse et cohérente, jusque dans l'opérationnalisation et la construction d'indicateurs.

V. R.

Corrélat :

Anomie - assimilation - exclusion - marginalité.

Bibliographie

E. Durkheim, *Le Suicide*, Paris : P.U.F., 1960 (1ère éd. 1897) ; *De la division du travail social*, Paris : P.U.F., 1960 (1ère éd. 1893) ; R. K. Merton, *Social Theory and Social Structure. Toward the Codification of Theory and Research.*, Glencoe : The Free Press, 1961. ; T. Parsons. "Durkheim's contribution to the theory of integration of social systems", in Wolff K.M. (ed.), *Essays on Sociology and Philosophy*, New York : Harper, 1964.